

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 38/2026

OBJET :
**Composition de la
commission de
Délégation de Service
Public.**

Date de convocation :
03/06/2026

Nombre de délégués
En exercice : 13
Présents : 11
Procurations : 0
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six,

Le 10 juin à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du Syndicat à AUVERS-SUR-OISE en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Étaient présents : Vincent BARRAILLER, Florent BEAULIEU, Jean-Pierre COURTOIS, Pascal DERCHE, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Nadège MAGNE jusqu'à 20 h 40, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Jean-Pierre OBERTI, David TOMAS, délégués titulaires, Patrick CHADAIGNE, délégué suppléant des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Laëtitia FAUGIERES, Jérôme FRANCOIS qui a donné pouvoir à Nadège MAGNE.

Secrétaire de séance : Pascal DERCHE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°18/2026 d'installation du Comité syndical du 12 mai 2026 suite aux élections municipales de 2026,

Vu la délibération n°31/2026 fixant les modalités d'élection des membres de la commission de délégation de service Public,

Vu la liste des candidatures présentée,

Considérant le renouvellement des Conseils Municipaux et Communautaires suite aux élections municipales de 2026,

Le comité syndical **décide** de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de Service Public.

La liste déposée est la suivante :

Titulaires :

Jean-Pierre OBERTI
Hubert MARCHAIS
Jean-Pierre COURTOIS
Pascal DERCHE
Laëtitia FAUGIERES

Suppléants :

Florent BEAULIEU
Alexandre DOHY
Louis FAIVRE-RAMPANT
David TOMAS
Vincent BARRAILLER

.../...

.../...

Il a été procédé au vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

Sont déclarés élus à la commission de délégation de Service Public :

Président : M. Pierre-Edouard EON

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Jean-Pierre OBERTI	Florent BEAULIEU
Hubert MARCHAIS	Alexandre DOHY
Jean-Pierre COURTOIS	Louis FAIVRE-RAMPANT
Pascal DERCHE	David TOMAS
Laëtitia FAUGIERES	Vincent BARRAILLER

Fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

Le Secrétaire de Séance,
Pascal DERCHE

Le Président,
Pierre-Edouard EON

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture le : 22/06/2026
De sa publication le : 23/06/2026
Sur le site du SIAVOS.

